

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019**

Délibération
n° 2019.10.097.B

**Achat de produits
d'entretien et de
petits matériels
d'entretien - Lot 10 :
consommables
d'hygiène pour la
restauration
collective - Avenant 2**

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 octobre 2019**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS

Ont donné pouvoir :

Guy ETIENNE à André BONICHON

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD****ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN - LOT 10 :
CONSOMMABLES D'HYGIENE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE - AVENANT 2**

Par délibération n° 51B en date du 19 mai 2016, GrandAngoulême a approuvé la constitution d'un groupement de commandes et le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'achat de produits d'entretien et de petits matériels d'entretien – 13 lots

La commission d'appel d'offres en date du 12 janvier 2017 a décidé d'attribuer le lot n° 10 « consommables d'hygiène pour la restauration collective » à la société MY – impasse du Docteur Jean – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC.

La forme des contrats est l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Par délibération n° 22B du 14 mars 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant 1 ayant pour objet le transfert des droits et obligations du marché de la SARL MY à la SARL POLYSSAC PLUS. En effet, la société MY a été absorbée par voie de fusion absorption par la société POLYSSAC PLUS avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Un avenant est nécessaire pour modifier une référence du bordereau des prix. En effet, la référence « serviettes papier 1 pli 0808401 au tarif de 15,54 € HT le colis de 3 200 » est supprimée et est remplacée par la référence « 2204386 serviettes papier 1 pli 30x30 colis de 7000 » au prix unitaire de 33,99 € HT (tarif au prorata).

L'avenant n° 2 n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 2 au lot 10 « consommables d'hygiène pour la restauration collective » passé avec la SARL POLYSSAC PLUS ayant pour objet la modification d'une référence du bordereau des prix, sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :**16 octobre 2019****Affiché le :****17 octobre 2019**